



Le financement participatif du projet Cop'Vert



A travers cette collecte, nous vous proposons le financement d'une unité de méthanisation de la SAS Cop'Vert

Les associés

EARL de la Coptière : 70% de la SAS Cop'Vert

- 2 frères Emmanuel et Sébastien **MERCIER**
- Installés depuis 2003

- 100 vaches laitières
- 180 ha de surface utile sur l'exploitation
- Depuis 2013, exploitation de 100kW de panneaux photovoltaïques

Les vaches laitières sont libres de sortir ou de se mettre à l'abris d'avril à octobre quand le temps le permet.



Les associés

PlanEt Partner 30% de la SAS Cop'Vert

Filiale de Biogaz
Planet France :
constructeur
d'installation
d'unité de
méthanisation
depuis 1998

- 90 installations
en
fonctionnement
- 25 installations
en chantier

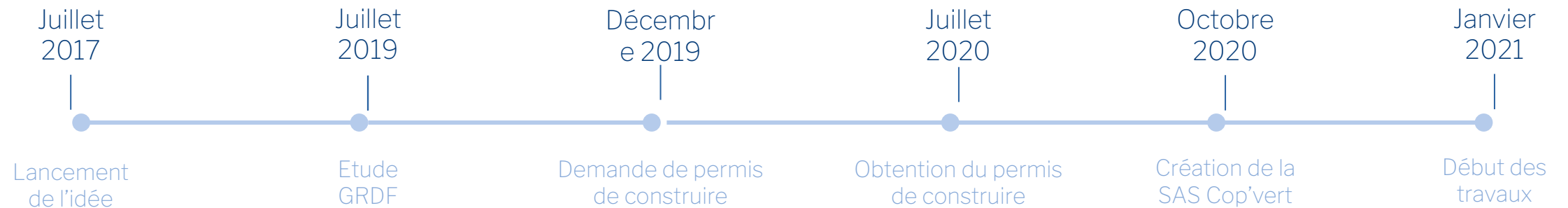
PlanEt Partner a
vocation à faciliter
le développement
de projets de
méthanisation
grâce à une aide au
financement et à la
construction et a
un apport de
technologie
mature et
disponible.

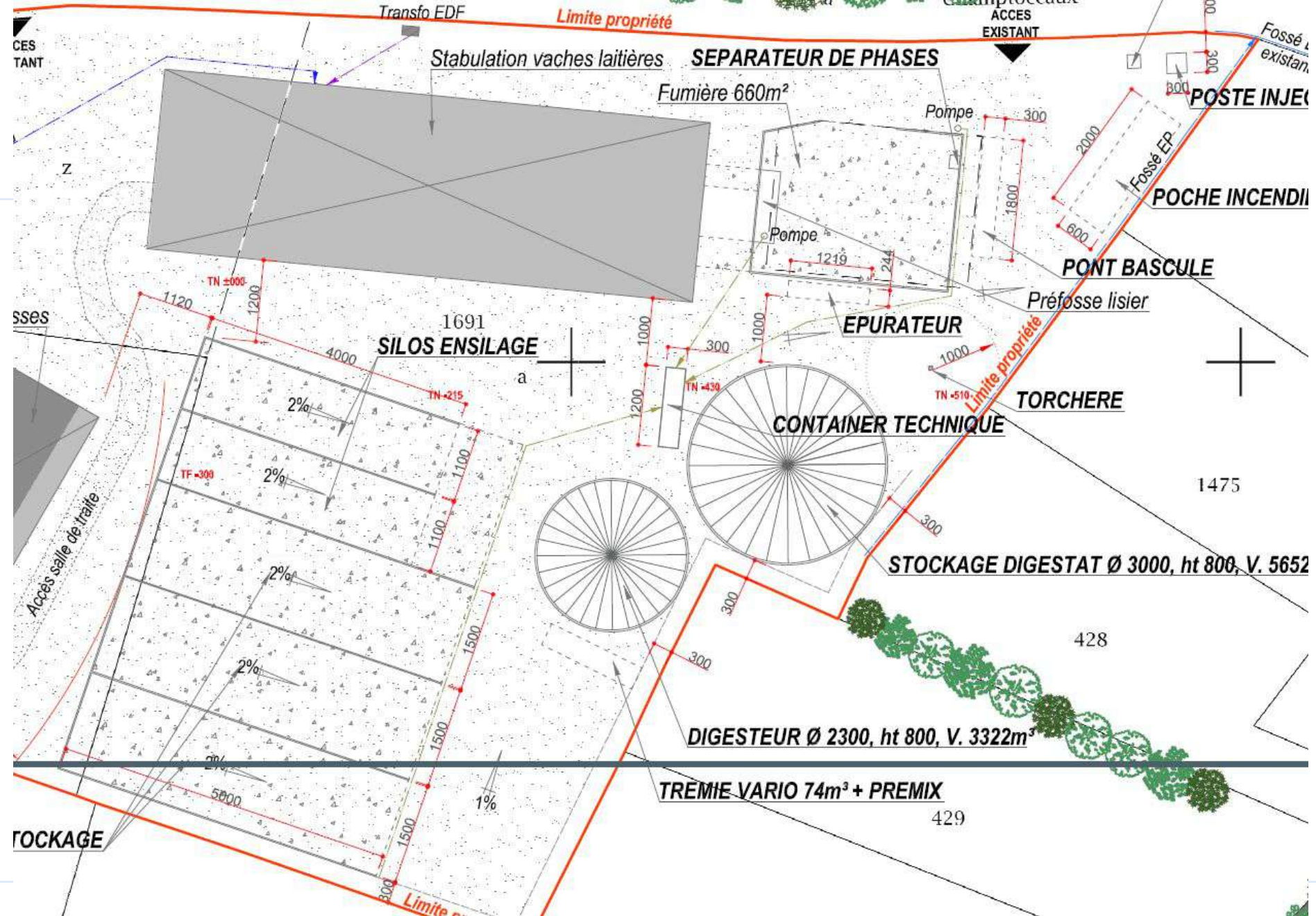
Partenariat de long
terme.



La vie du projet

Projet biométhane agricole - 115 Nm³/h - situé à OREE D'ANJOU (49)





L'unité de méthanisation Cop'Vert



L'unité de méthanisation Cop'Vert



Le financement de l'unité de méthanisation

Investissement total

4 360 000 €

Apport des associés

360 000 €

Première campagne
de financement
participatif

Novembre 2020

2 000 000 €

Deuxième
campagne de
financement
participatif

Juin 2021

2 000 000 €

Objectif : La valorisation des matières

Les intrants sont issus de l'élevage de l'EARL de la Coptière, ainsi que des élevages voisins.

Les exploitants ont signé un contrat de 15 ans d'approvisionnement de l'unité. Les intrants sont donc sécurisés.

Quels intrants ?

Les intrants sont tous des effluents d'élevage :

- Du lisier et du fumier bovin
- Des produits végétaux (l'exploitation est proche d'une usine où récupérer des déchets de salade, de carotte et de poireaux)
- Des CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) qui sont en temps normal, plantés et broyés directement sur le champs.

Le digestat est ensuite utilisé comme engrais sur les terres en remplacement d'un engrais chimique

Les caractéristiques de la collecte

 Biomasse  En construction Obligations simples ?

Cop'Vert 2

Soutenez la transition énergétique en investissant dans un projet de méthanisation agricole dans le Maine-et-Loire !

Taux d'intérêt fixe*	Durée du prêt	Il reste
6,5%/an	2,5 ans	10 jours
Investissement min	Investissement max	Valeur unitaire
10 €	2 000 000 €	10 €

 Remboursement in fine ? Versement des intérêts annuel

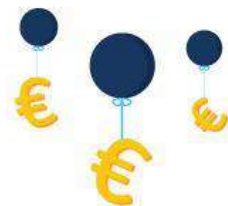
Contactez-nous
Relations Investisseurs Enerfip
serviceclient@enerfip.fr
04 119 34 111



La fiscalité

FISCALITÉ

**RAPPEL : SEULS MES
INTÉRÊTS SONT IMPOSABLES**



CAS GÉNÉRAL (FLAT TAX*)



17,2 %

DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
(CSG/CRDS)

ET 12,8 %

DE PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE
LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

= 30%

* FLAT TAX = PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE

JAMAIS DE FRAIS pour les
investisseurs

Contactez-nous
Relations Investisseurs Enerfip
serviceclient@enerfip.fr
04 119 34 111



Quelques questions posées fréquemment :



« *Quels risques sur cette collecte ?* »

Enerfip a identifié plusieurs risques :

- Le risque de construction : Planet Biogaz a d'excellente références que nous avons vérifiés. Les contrats sont sécurisés et les acteurs compétents.
- Le risque de conformité : Toutes les autorisations ont été délivrées et la période de recours est purgée.
- Le risque de contre-partie : Le contrat d'achat est sécurisé avec Engie sur 15 ans. Il y a un droit d'ouverture à l'injection de gaz dans le réseau.
- Le risque de refinancement bancaire : Les partenaires du projet ont une banque qui les suit, spécialisée sur les financements agricole. Beaucoup de banque sont intéressées par financer ce type d'infrastructure. Planet Partner saura se faire accompagner.

Quelques questions posées fréquemment :



« Quelles sûretés sur cette collecte ? »

Enerfip a mis en place plusieurs sûretés afin de sécuriser au maximum les investisseurs :

- Une convention de nantissement des actions de la sas Cop'vert : Si la société est en défaut la masse des obligataires deviendra propriétaire de la société.
- Une convention de nantissement de la créance liée au contrat d'achat : l'argent qu'Engie va devoir à la société en échange du gaz reviendra directement à la masse des obligataires
- Un gage sans dépossession des actifs corporels et incorporels de Cop'vert : Les actifs c'est-à-dire les équipements mis en place pour construire le projet, reviendront directement à la masse des obligataires.

Ces sûretés limitent le risque de perte en capital car grâce à ces sûretés, les obligataires seront propriétaires d'actifs tangibles avec une valeur marchande.

Quelques questions posées fréquemment :

« Pourquoi une collecte au lieu d'un prêt bancaire classique ? »



Les banques souhaitent accompagner le projet au terme de 1 à 2 ans d'exploitation. Le contrat avec Engie étant signé et l'unité de méthanisation prête à construire, Cop'vert souhaitent financer la construction rapidement et faire refinancer le projet par les banques sous 2 à 3 ans afin de laisser le temps de la construction et de donner aux établissements bancaires de la visibilité sur le début de la phase d'exploitation. Ce qui explique la durée courte du prêt.



« Y a-t-il eu des oppositions, une enquête publique et des recours ? »

La mairie et les voisins soutiennent tous le projet. Lors des 2 mois d'annonce publique du projet, aucun recours n'a été fait, ni aucune opposition transmise à la mairie.



« Que se passe-t-il si le prêt bancaire n'est pas obtenu ? »

C'est le risque maximal. Une perte en capital est possible, les suretés sont là pour protéger ce risque. Il faut garder à l'esprit que ces projets une fois en service se financent très bien. La campagne de financement participatif est nécessaire simplement car les démarches ont été très rapides.

Nous espérons que ces informations ont
répondu à vos questions.

N'hésitez pas à nous contacter pour
toute information complémentaire :

serviceclient@enerfip.fr

04 119 34 111



Projet de Méthanisation Cop'Vert



Contactez-nous
Relations Investisseurs Enerfip
serviceclient@enerfip.fr
04 119 34 111